HAL
open science

Le patrimoine de la Justice (2). Objets mobiliers et valorisation du patrimoine

Marc Renneville, Michaël Vottero

To cite this version:

Marc Renneville, Michaël Vottero. Le patrimoine de la Justice (2). Objets mobiliers et valorisation du patrimoine. In Situ : Revue des patrimoines, 48, 2022, 10.4000/insitu.35469 . hal-03838433

HAL Id: hal-03838433

https://hal.science/hal-03838433

Submitted on 3 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

In Situ
Revue des patrimoines

48 | 2022
Le patrimoine de la Justice (II)

Le patrimoine de la Justice (2)

Marc Renneville et Michaël Vottero

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/insitu/35469
DOI : 10.4000/insitu.35469
ISSN : 1630-7305

Éditeur
Ministère de la Culture

Référence électronique
Marc Renneville et Michaël Vottero, « Le patrimoine de la Justice (2) », *In Situ* [En ligne], 48 | 2022, mis en ligne le 23 août 2022, consulté le 10 septembre 2022. URL : http://journals.openedition.org/insitu/35469 ; DOI : https://doi.org/10.4000/insitu.35469

Ce document a été généré automatiquement le 10 septembre 2022.

Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0
https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/

Le patrimoine de la Justice (2)

Marc Renneville et Michaël Vottero

1 Le patrimoine de la Justice apparaît aujourd'hui encore peu connu et menacé. Les fermetures massives de tribunaux ont affecté les ensembles immobiliers, dispersé le mobilier de qualité et les collections ainsi que les bibliothèques et les archives. Les reconversions ont très souvent entraîné la disparition d'éléments de décor et d'aménagements intérieurs. De récentes mises aux normes, pour l'accessibilité et la sécurité, ont fait peser des risques de dénaturations d'espaces et d'aménagements anciens, allant jusqu'à la démolition de nombreuses prisons. Un certain nombre de protections au titre des monuments historiques ou de règlements d'urbanisme ont toutefois permis d'accompagner ces changements et certaines transformations, avec l'ajout d'éléments contemporains, apparaissent comme une nouvelle étape de l'histoire de la Justice en France et de l'évolution de ses pratiques[1].

2 Depuis 1992 et l'ouvrage *La Justice en ses temples*[2], et un colloque organisé en 1994 par le Centre de recherche sur l'histoire de l'art et de l'architecture moderne (CRHAAM, CNRS / Paris IV) et l'Institut des hautes études sur la justice[3] (IHEJ), peu de travaux ont été consacrés à cette thématique, en dehors de quelques monographies d'édifices[4], d'un hors-série ancien de la revue *Architecture intérieure. CREE*[5], et de l'étude d'Étienne Madranges *Les Palais de justice de France*, en 2011[6]. Un récent numéro de la revue *Monumental*, consacré au patrimoine de l'enfermement, a permis de faire un point sur le corpus des bagnes et prisons[7]. En 2018 enfin, une recherche financée par le GIP[8] « Mission de recherche. Droit et justice » a abouti à la mise en ligne de HUGO, un site d'inventaire patrimonial collaboratif opéré par le Centre pour les humanités numériques et l'histoire de la justice (CLAMOR, CNRS / ministère de la Justice) et les Archives nationales[9].

3 Près d'une centaine de palais de justice sont aujourd'hui protégés au titre des monuments historiques, dont certains anciennement, comme le palais de justice de Rouen, classé par liste dès 1840[10]. Aux côtés des constructions médiévales, renaissantes ou, pour le plus grand nombre, du XIXe siècle, on trouve quelques créations du XXe siècle comme le palais de justice de Guadeloupe à Basse-Terre, de 1934, classé au titre des monuments historiques le 15 décembre 1997. De même, si l'on constate que les

premières protections d'objets mobiliers dans des édifices de la Justice relèvent de périodes anciennes, avec la protection d'œuvres d'art précieuses comme des cartels, des fauteuils ou des tableaux, on assiste depuis quelques années à la protection d'ensembles du XIXe siècle où figurent des bancs, des bureaux, des horloges et autres objets liés à l'activité de la Justice[11]. Un phénomène identique touche les lieux d'incarcération : les anciennes prisons médiévales ont été protégées avant celles du XIXe siècle[12]. Ces protections découlent pour certaines des études réalisées par les services régionaux de l'Inventaire qui se sont intéressés aux édifices de la Justice, leur décor et leurs collections[13]. De même, des mémoires universitaires ont récemment étudié ce corpus[14].

4 Outre l'architecture et les objets mobiliers, ce sont les archives qui font la richesse du patrimoine judiciaire. Qu'il s'agisse ici de documenter les édifices, leur construction ou leur évolution, les pratiques judiciaires d'instruction, de jugement ou d'exécution des peines, l'archive s'avère, une ressource indispensable. Le récolement des fonds, leur conservation, leur classement et leur mise à disposition participent ainsi pleinement d'une politique patrimoniale. Enfin, la valorisation du patrimoine judiciaire auprès du public pose bien des questions : reconstitution de vestiges ou restitution de traces disparues grâce au numérique mais aussi préservation d'édifices ou de matériels voués à la destruction, décision éminemment politique.

5 Signe positif d'un intérêt pour les thèmes concernés par le patrimoine de la Justice, l'appel à contributions lancé par la revue a suscité de nombreuses propositions qui témoignent de l'ampleur de ce sujet. Bien que représentations figurées de la Justice et des justiciables n'aient pas été traitées, les trois autres axes de réflexion proposés l'ont été abondamment, au point de nécessiter une publication en deux numéros, organisé chacun en deux axes.

6 Le deuxième numéro aborde le patrimoine mobilier et les décors de la Justice, ainsi que la valorisation du patrimoine judiciaire et ses enjeux. La préservation d'objets anciens au sein des institutions de la Justice, véritables musées judiciaires, ou la réalisation de décors spécifiques préservés au fil des ans est abordé par les articles sur les décors de l'hôtel de Bourvallais, siège de la Chancellerie depuis le XVIIIe siècle (Deshayes) ou de la Cour de Cassation, au lendemain de l'incendie du Palais de Justice de Paris en 1871 (Galanopoulos). Certaines institutions se parent de vastes cycles décoratifs à l'image de la cour d'Appel de Toulouse et ses peintures de Georges d'Espagnat (Machabert). Certains objets méconnus de la Justice sont étudiés comme ceux liés à la phaléristique des prud'hommes (Botta-Kouznetzoff). La restauration de ce patrimoine est abordée avec les exemples des sièges du salon rouge de l'hôtel de la Chancellerie (Cambet, Deshayes, Hall, Meissonnier) ou des chaînes d'huissiers (Huynh, Meissonnier, Villiaume). La connaissance et la valorisation de ces collections se multiplient depuis quelques années et les articles sur l'ancien palais du parlement du Dauphiné de Grenoble (Cayol-Gerin) ou les objets de la maison centrale de détention de l'abbaye de Fontevraud, en témoignent (Mathurin). Le second axe s'attache à la valorisation du patrimoine judiciaire et ses enjeux actuels autour de plusieurs exemples de protections, de reconversions ou d'ouvertures à la visite, comme la mise en valeur des collections de l'Ordre des avocats à la Cour de Cassation (Barthélémy) ou celle des graffiti du passé carcéral du château de Gaillon (Poulain). L'étude et la protection du patrimoine du XIXe et du XXe siècle sont abordées par les articles sur l'ancien tribunal de Mamoudzou à Mayotte (Bressand) ou de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco

des bagnes coloniaux de Guyane et de Nouvelle Calédonie (Gimenez, Heuré, Sanchez et Sand). La question des reconversions a un écho international avec l'exemple du tribunal religieux *Dar Echaraa* de la médina de Sousse (Kharrat et Youssef) ou national avec celui de l'abbaye de Clairvaux (Heullant-Donat et Lusset) et sur la financiarisation du patrimoine judiciaire (Boufflet, Henry).

NOTES

1. Sur les récentes restaurations et réhabilitations de palais de justice, nous renvoyons au site de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice qui permet d'accéder aux projets par une carte de France : https://www.apij.justice.fr/nos-projets/la-carte-des-projets/ [lien valide en juillet 2022]. Le site permet également de télécharger des plaquettes de présentation des travaux réalisés, à l'image du palais de justice de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) : https://www.apij.justice.fr/nos-projets/les-operations-judiciaires/palais-de-justice-de-chalon-sur-saone/ [lien valide en juillet 2022].

2. ASSOCIATION POUR L'HISTOIRE DE LA JUSTICE, *La Justice en ses temples. Regards sur l'architecture judiciaire en France*, Paris / Poitiers, Errance / Brissaud, 1992.

3. « Les Palais de justice », *Monuments historiques,* janvier-février 1996, n° 200. Ce numéro reprend une partie des entretiens du colloque de 1994, dont les actes n'ont pas été publiés.

4. Sans être exhaustifs, nous pouvons citer parmi les récentes publications : *Le Palais de Justice,* catalogue d'exposition (Paris, Conciergerie), Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 2002 ; IRVOAS-DANTEC Dominique & BOHUON Philippe, *Le Parlement de Bretagne. Rennes*, Paris, Éditions du patrimoine, coll. « Itinéraires », 2005 ; BOYER Pierre-Louis & BÉZY Jacques, *Le Palais de justice de Toulouse. Un autre regard*, Souyri, Au fil du temps, coll. « Architecture », 2013 ; DE BAECQUE Christian, DE MONCAN Patrice & D'ARJUZON Jacques (dir.), 150 ans d'histoire derrière ces murs. Le Tribunal de Commerce de Paris, Paris, Éditions du Mécène, 2015.

5. « Construire pour la justice », *Architecture intérieure. CREE*, mai-juin 1995, n° 265.

6. MADRANGES Étienne, Les Palais de justice de France. Architecture, symboles, mobilier, beautés et curiosités, Paris, Lexis Nexis, 2011.

7. « Le patrimoine de l'enfermement », *Monumental*, 2018-1.

8. Groupement d'intérêt public.

9. RENNEVILLE Marc (dir.), « HUGO. Patrimoine des lieux de justice », rapport de recherche, 2018 https://dumas.ccsd.cnrs.fr/GIP-MRDJ/halshs-01960688 [lien valide en janvier 2022].

10. La base Mérimée contient 97 notices de palais de justice protégés au titre des monuments historiques : https://www.pop.culture.gouv.fr/gallery/61b4ab2d14d0cc0e3d226ab0 [lien valide en juillet 2022].

11. La base Palissy contient ainsi 483 notices d'objets protégés au titre des monuments historiques conservés dans un palais de justice.

12. Ce sont 216 prisons ou anciennes prisons qui sont actuellement protégées au titre des monuments historiques.

13. La base Mérimée, consacrée au patrimoine architectural, contient 190 notices de palais de justice rédigées par les services régionaux de l'Inventaire, et la base Palissy, pour les objets mobiliers, 177 notices.

14. MOULIN Laure-Estelle, « L'Architecture judiciaire en France sous la Ve République », thèse de doctorat d'histoire de l'art (Paris, université Paris-I, 2006) ; HUGEDÉ Frédéric Christian, *D'une image au service du public. Évolution des tribunaux de grande instance entre 1958 et 1987*, mémoire MES, Villeneuve-d'Ascq, ENSAP de Lille, 2007 ; BELS Marie, « Les Grands Projets de la justice française. Stratégies et réalisations architecturales du ministère de la Justice (1991-2001) », thèse de doctorat d'Architecture, Champs-sur-Marne, université Paris-Est, 2013.

AUTEURS

MARC RENNEVILLE

DR CNRS. Centre Alexandre-Koyré ; Histoire des sciences et des techniques
Directeur du Centre pour les humanités numériques et l'histoire de la Justice
CLAMOR UMS 3726 CNRS - ministère de la Justice
marc.renneville@cnrs.fr

MICHAËL VOTTERO

Conservateur régional adjoint des monuments historiques
DRAC Bourgogne-Franche-Comté
Chercheur associé du Centre Georges-Chevrier
Université de Bourgogne (UMR7366)
michael.vottero@culture.gouv.fr